



Licencié ,pension handicapé cpam reconnu = prévoyance ?

Par **FORLACROIX didier**, le **29/12/2016** à **15:15**

Bonjour,

Licencié pour inaptitude d'un cdi de 17 ans dans le secteur privé au 16/12/2016 , j'ai travaillé pendant 36 ans (malgré tout)

Je suis pensionné par la cpam en catégorie 2 et reconnu par la MDPH à hauteur de 80% , mes droits à l'AAH sont ouverts ?

Ne serait il pas préférable de faire une demande de prévoyance auprès de la Cpam étant donné que j'ai cotisé pendant de nombreuses années ? j'ai actuellement 51ans et je peux prévoir législativement ma retraite à 55 ans?

Dans l'attente

Cordialement

Par **P.M.**, le **29/12/2016** à **19:48**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

Si vous êtes reconnu comme salarié handicapé normalement à ma connaissance, vous pouvez cumuler l'AAH avec la pension d'invalidité et les indemnités de Pôle Emploi si vous ne dépassez pas le plafond...

La CPAM ne gère pas de prévoyance autre que la pension d'invalidité mais l'entreprise dont vous êtes licencié pouvait en avoir une qui vous verserait une rente...

Pour vos droits à la retraite, je vous conseillerais de vous rapprocher de [l'Assurance Retraite...](#)